

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 9 octobre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le neuf octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAGUET, Maire.

Etaient présents : Madame BOUVRON Alizée, CENDRES Magali ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean,

Absentes excusées : LAFON Angélique, SALORT Carole (donne procuration à BOUVRON Alizée)

Quorum : 6

Secrétaire de séance : CENDRES Magali

Date de convocation : 02/10/2023

Date d'affichage : 11/10/2023

Ordre du jour de la séance :

- ✓ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- ✓ **Attribution des travaux de voirie à La Pauquié**
- ✓ **Attribution des travaux au parking de La Bartelle**
- ✓ **Questions diverses**

Le Maire déclare la séance ouverte à 18h45

- ✓ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18/09/2023 n'appelant pas d'observation, il est approuvé et signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

- ✓ **Attribution des travaux de voirie à La Pauquié**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer afin qu'une demande de financement soit adressée prochainement et que les travaux démarrent rapidement. Le Maire présente un tableau comparatif détaillé des 2 devis reçus des entreprises GASC et GINESTET. Il faudra prévoir un géotextile (GASC ne l'a pas prévu) et de déplacer l'abri bus existant. L'aire de retournement du bus a été chiffrée par GASC et mais pas GINESTET.

Après analyse des deux propositions, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise GASC pour un montant de 33 152.12 € HT

Comme convenu lors de la dernière réunion, de la signalisation et un éclairage public sont prévus. Les panneaux de signalisation seront fournis et posés par SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 978.53 € HT et un lampadaire solaire sera installé (le Maire est en attente de réception du devis de GENOUDET) avec détecteur de mouvement si possible, sinon avec cellule.

Pour la demande de subvention : le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le produit des amendes de police à hauteur de 30% du montant total HT du projet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'approuver les devis suivants:

- entreprise GASC pour un montant de 33 152.12 € HT
- entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 978.53 € HT
- entreprise GENOUDET pour l'installation d'un lampadaire solaire pour un montant de 2 810 € HT

Soit un total de 37 940.65 € HT

-de solliciter la subvention suivante:

- Répartition du produit des amendes du police auprès du Département du Tarn : 30 % soit du coût H.T. soit 11 382.20 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- d'adopter le plan de financement suivant :

Autofinancement de la commune	26 558.45 €
Subventions	11 382.20 €

(Délibération n°2023_D33)

✓ **Attribution des travaux au parking de La Bartelle**

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à des travaux de goudronnage de l'accès au local de rangement avec réparation d'un regard d'écoulement des eaux pluviales. Monsieur le Maire présente deux devis: celui de l'entreprise GASC située à BUSQUE d'un montant de 6 577.10 € HT et celui de l'entreprise GINESTET TP située à BRENS d'un montant de 5 974.50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le devis de l'entreprise GINESTET TP pour un montant de 5 974.50 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 231/opération d'équipement n°91-Travaux divers

(Délibération n°2023_D34)

✓ **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe que lors de la prochaine réunion seront abordés les points suivants : financement d'un terrain de padel et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

M. FAGUET a RDV avec le Directeur de la Direction Départementale des Territoires le 10/11 par rapport au projet de PLUi car la DDT souhaite que les terrains constructibles de St Julien du Puy soient gelés en attente de la révision du schéma directeur d'assainissement. Le Maire rencontrera également le SATESE la semaine prochaine et le 9/11.

- Travaux : M. MAIO dit qu'il faudrait remplacer le coffret électrique à l'entrée du gymnase car il est vétuste et les prises obligatoires n'y sont pas. Le Maire contactera GENOUDET pour établir un devis.

M. FONVIELLE, architecte sera contacté pour l'achèvement des travaux (le capot de la fosse est cassé depuis le début du chantier et il manque toujours un tableau à peindre au-dessus d'un portail). Ensuite il faudra également contacter la commission de sécurité/accessibilité pour réaliser le contrôle du nouveau local et du gymnase.

Une commission travaux se tiendra ce samedi 14/10 à 10h. Suite à l'intervention de l'entreprise BRUEL ET FILS pour débouchage, la microstation de la mairie doit être modifiée par STPR qui l'a installée ou par le fabricant (grille à enlever et un plongeur plus profond à installer). STPR a été contacté.

Sinistre sur les ombrières : le dossier n'avance pas malgré plusieurs relances à GROUPAMA qui répond être toujours en attente de la notification de prise en charge par la partie adverse.

Le portique devrait être livré la semaine prochaine et sera installé par l'entreprise MAIO et fils. S. MAIO a posé les étagères dans le local de rangement.

Clôture de la séance à 19h05.

Suivent les signatures :

Le Maire

La secrétaire de séance

Serge FAGUET

Magali CENDRES